

Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments

Le 14 mars 2016

Aux responsables des événements spéciaux des centres commerciaux du Québec et à tous les éleveurs qui fournissent des animaux aux petites fermes de Pâques

Objet : Protéger la santé de la clientèle des centres commerciaux lors de la tenue de petites fermes de Pâques

Mesdames, Messieurs,

La fête de Pâques approche à grands pas et certains centres commerciaux prévoient la tenue de petites fermes de Pâques. Nous désirons vous rappeler que ces petites fermes impliquent un risque pour la santé et la sécurité des personnes, qui peut être évité au moyen de simples mesures de prévention.

Lors d'événements impliquant un contact entre le public et les animaux de ferme, les morsures, les ruades ou la transmission de maladies aux humains (zoonoses) sont les principaux risques à considérer. Seulement au point de vue des zoonoses, on a recensé plus de 25 maladies pouvant être transmises à ces occasions. Quelques cas sont documentés chaque année au Québec. Vous trouverez plus d'information sur les zoonoses à l'adresse suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/zoonoses.

Nous comptons donc sur votre collaboration pour appliquer les mesures de prévention recommandées en pièce jointe, afin de considérablement diminuer le risque pour les personnes qui visitent une petite ferme de Pâques.

De plus, assurez-vous que les animaux soient identifiés de façon appropriée (ex : étiquettes) et que leurs déplacements soient déclarés à Agri-Traçabilité Québec (ATQ), tel que l'exige le Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux. Bien que l'obligation de déclarer la réception des animaux revienne au responsable de l'événement, nous suggérons de mandater le propriétaire des animaux à cet effet.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Côté, directrice adjointe

p. j. (1)

DOCUMENT

D'INFORMATION

POUR UN CONTACT SÉCURITAIRE ENTRE LES ANIMAUX DE FERME ET LE PUBLIC

INTRODUCTION – MISE EN CONTEXTE

Les *petites fermes*, les *expositions agricoles* et les *fermes agrotouristiques* sont des lieux privilégiés pour établir un contact entre les animaux et le public. Elles peuvent cependant constituer un risque pour la santé (zoonoses) et la sécurité des personnes (morsures et ruades des animaux). Certaines personnes sont plus vulnérables : les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées, les personnes malades ou celles dont le système immunitaire est affaibli. Afin de protéger le public, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) vous invite à suivre les recommandations qui suivent et à vous informer au sujet des zoonoses à l'adresse suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/zoonoses.

CHOIX ET PRÉPARATION DES ANIMAUX

- Présenter des animaux en bonne santé, qui ne risquent pas d'occasionner des morsures ou des ruades.
- Ne pas présenter des femelles sur le point de mettre bas ou ayant mis bas depuis moins d'un mois, ou encore des jeunes animaux de moins d'un mois, notamment pour limiter les risques associés à la fièvre Q chez les ruminants. Si une mise bas survient devant le public malgré ces précautions, communiquer immédiatement avec le MAPAQ.
- Respecter les exigences du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux, entre autres l'identification des moutons, des bovins et des cervidés au moyen d'étiquettes ainsi que la communication de leurs déplacements à Agri-Traçabilité Québec. Identifier les autres animaux à l'aide d'une méthode appropriée. Tenir un registre, pendant au moins un an, concernant la présence de ces animaux à des activités publiques.

INFORMATION DESTINÉE AU PUBLIC

- Afficher des recommandations claires et précises à l'intention du public, par exemple :
 - « AVANT D'ACCÉDER À L'ESPACE RÉSERVÉ AUX ANIMAUX, RANGER LES JOUETS, LES SUCETTES ET LES AUTRES OBJETS QUI PEUVENT PRÉSENTER UN RISQUE DE CONTAMINATION. »
 - « NE PAS MANGER, NI BOIRE, NI PORTER LES MAINS À LA BOUCHE AU CONTACT DES ANIMAUX. »
 - « SE LAVER LES MAINS APRÈS UN CONTACT AVEC LES ANIMAUX ET LES ENCLOS OU À LA SORTIE DE LA FERME. »
- Pour le lavage des mains, indiquer au public où trouver de l'eau chaude et du savon à proximité. Si l'installation est difficilement accessible ou inappropriée pour l'achalandage, installer un désinfectant pour les mains à base d'alcool.

PRÉPARATION ET SURVEILLANCE DES LIEUX

- Choisir de grands espaces propres et bien ventilés pour présenter les animaux. S'abstenir d'utiliser un bâtiment accueillant des ruminants en période de mise bas ou leurs nouveau-nés de moins d'un mois.
- Le nettoyage et la désinfection du lieu où sont gardés les animaux devraient être effectués deux jours ou plus avant la venue des visiteurs pour limiter la poussière. En tout temps, il est important d'enlever rapidement le fumier et la litière souillée et de les entreposer dans un espace interdit au public.
- Au besoin, prévoir l'équipement nécessaire pour éviter que les vêtements ou les chaussures des visiteurs soient souillés : bottes jetables ou réutilisables et survêtement.
- Ne pas offrir d'aliments ni de boissons près de l'espace réservé aux animaux. Ne jamais offrir du lait cru (non pasteurisé) ou des produits laitiers préparés dans un établissement qui ne détient pas le permis de transformation requis délivré par le MAPAQ.
- Bien surveiller les enfants, qui sont plus vulnérables et qui risquent davantage de porter les mains à leur bouche.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec le MAPAQ au 1 844 ANIMAUX (1 844 264-6289) ou à l'adresse suivante : animaux@mapaq.gouv.qc.ca.